Participation : l'inscription se fait sur le site unautresport.com jusqu'au 20 avril 2023. Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée des bons de réservations.
Les mineurs devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte.
Le nombre maximum de participants est fixé à 200 personnes.L'organisateur se réserve le droit de clore les inscriptions dès ce nombre atteint.
Votre heure de départ vous sera envoyé par mail quelques jours avant la balade.

Départ: Pour la bonne organisation de la balade, les participants sont priés de se présenter au départ durant le créneau horaire attribué. Une carte de pointage sera remise à chaque participant. Cette carte devra être présentée et tamponnée à chaque stand. Un seul passage à chaque stand est autorisé. Il est formellement interdit d'apporter de l'alcool. Un contrôle des sacs sera mis en place au départ.

Equipements / Conditions : prévoir des chaussures de randonnées ou des baskets ainsi que des vêtements adaptés aux conditions météorologiques. Nous vous rappelons que cette balade nécessite une condition physique adaptée.Parcours de 10 km, avec un dénivelé positif de 174 m.

Conditions d'annulation : la manifestation aura lieu par tous les temps (sauf avis préfectoral). Toute inscription est définitive. En cas de non-participation, le montant de l'inscription sera acquis aux organisateurs.

Responsabilité et assurance : l'association est assurée en responsabilité civile organisateur. Elle décline toute responsabilité en cas de vol, maladie, défaut d'un participant, accident ou perte durant la manifestation. L'inscription vaut déclaration de bonne santé.L'organisateur ne peut être tenu responsable des incidents médicaux pouvant survenir durant la manifestation. Les participants doivent avoir souscrit leur propre assurance responsabilité civile.
Les chiens sont admis mais doivent être tenus en laisse.La vaccination antirabique est obligatoire.
Les chiens de catégories 1 et 2 sont interdits.
Le parcours n'est pas accessible pour les fauteuils roulants et les poussettes.

Sécurité : les participants devront respecter les lieux, suivre le balisage et se conformer aux règles du code de la route relatives à la circulation des piétons.
L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, il y a lieu de consommer avec modération durant la manifestation.L'organisation décline toute responsabilité en cas d'incident et se réserve le droit de refuser de servir un participant qui serait en état manifeste d'ébriété.

Droit à l'image : du fait de son inscription, le randonneur donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Environnement : pour le respect de l'environnement, nous demandons aux participants de ne laisser aucun déchet le long du parcours. Des poubelles sont à la disposition des participants à chaque étape.

Alcool : L'abus d'alcool est dangereux pour la santé et la vente interdite aux mineurs.

L'inscription vaut acceptation du présent règlement